



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1339

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 25 mars 2024, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1339 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 365 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES, ACCESSOIRES ET FRAIS CONNEXES

2. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'une procédure d'enregistrement tenue du 8 au 12 avril 2024 et il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 mai 2024.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 5 juin 2024.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Caroline Asselin
greffe@mascouche.ca